



MOTION D'ORIENTATION 2012/2017

**Texte adopté par l'Assemblée Générale
du Cnajep du 16 octobre 2012**

PERSPECTIVES COMMUNES

Au-delà de la diversité de leurs pratiques et de leurs champs d'intervention (éducation, culture, loisirs, citoyenneté, accompagnement social, défense des droits humains et du cadre de vie, formation et insertion, logement, échanges internationaux, etc.), **les associations de jeunesse et d'éducation populaire réunies au sein du Cnajep procèdent d'une triple dimension :**

- Le Cnajep et ses membres relèvent du champ **Jeunesse et Education Populaire** et agissent selon un principe d'action privilégiant une éducation par tous et pour tous dans un échange réciproque des savoirs.
- Le Cnajep et ses membres participent de la **vie associative**. Ils inscrivent leurs actions dans le cadre d'un projet associatif et contribuent à la structuration et au développement de la vie associative.
- Le Cnajep et ses membres participent de l'**économie sociale et solidaire**. Ils incarnent l'existence d'une troisième voie dans laquelle se situe le monde associatif (entre le secteur marchand et la sphère publique) et qui pose comme précepte que toute activité économique est précédée d'un projet social.

Fortes de cette triple appartenance, **les associations de jeunesse et d'éducation populaire membres du Cnajep se réclament d'un même projet et d'une même ambition :**

- **Un projet humaniste.** Les associations de jeunesse et d'éducation populaire placent l'homme au cœur de leur action et leurs démarches. A travers les méthodes d'éducation active, participative et collective qu'elles développent, elles permettent à chacun de s'émanciper et de se situer comme un acteur reconnu, impliqué et responsable de la société aux niveaux local, national, régional et international.
- **Un projet progressiste.** Les associations de jeunesse et d'éducation populaire contribuent au développement éducatif, social et culturel des populations et des territoires. Ces associations inscrivent leur démarche dans une perspective de transformation de la société et accompagnent les individus afin de les rendre acteurs de leur projet de vie.
- **Un projet durable.** Les associations de jeunesse et d'éducation populaire agissent du local au global dans un souci de développement durable des peuples et des territoires. Elles contribuent par leur action à une prise en compte des différents volets du développement durable (démocratique, social, économique, environnemental).

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La société française traverse une crise aux facettes multiples : précarisation de l'emploi, fragilisation des services publics, érosion des systèmes de solidarité, tentations du repli identitaire et du renoncement citoyen. Ce **contexte de crises multiples** accroît le creusement des inégalités (sociales, générationnelles, territoriales) et vient nourrir le malaise et les inquiétudes des citoyens (en particulier les jeunes) confrontés à une précarité et à une exclusion grandissantes. Pourtant, les différentes mobilisations qui ont germé ces derniers mois témoignent des dynamiques d'engagement et des initiatives citoyennes qui continuent d'irriguer la société.

La période actuelle se caractérise également par une profonde **reconfiguration des politiques publiques**.

- Au niveau national, un certain nombre de perspectives ont été ouvertes par le renouvellement de la majorité présidentielle, avec une priorité donnée à la jeunesse, une ambition nouvelle affichée en matière d'éducation populaire et une volonté avérée de concertation avec la société civile organisée.
- A la faveur de la décentralisation de l'action publique, les collectivités territoriales se sont affirmées comme des piliers des politiques de jeunesse et d'éducation populaire. Les enjeux liés à la territorialisation des politiques publiques sont au cœur des chantiers ouverts par le Gouvernement autour de la modernisation de l'action publique et du nouvel acte de décentralisation.
- L'Europe constitue un lieu de décision où se définissent un certain nombre de politiques publiques liées à la jeunesse et à l'éducation populaire, en même temps qu'elle façonne un nouvel espace de citoyenneté et de dialogue interculturel. L'Europe représente donc un enjeu de conquête politique.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire sont interpellées par ces évolutions et sont appelées à se mobiliser afin de créer les conditions d'une transformation de la société.

Dans ce contexte, le Cnajep s'engage à structurer ses missions autour de **six orientations stratégiques prioritaires** :

- **Pour une politique transversale de jeunesse**
Le Cnajep doit poursuivre et approfondir ses réflexions autour d'une politique transversale de jeunesse. Ce travail doit permettre de situer le Cnajep comme une force d'analyse et de propositions sur les politiques de jeunesse.
- **Pour l'émergence d'une politique d'éducation populaire**
Le Cnajep doit consolider ses réflexions sur l'éducation populaire afin d'explicitier son rôle et sa contribution au développement de la société, mais aussi de la positionner dans le champ des politiques publiques.
- **Pour la structuration, la promotion et la valorisation de l'engagement**
Le Cnajep doit poursuivre ses analyses autour de l'articulation et de la cohabitation entre les différents modes d'engagement associatif (bénévolat, volontariat, salariat). Cette réflexion devra notamment prendre en compte les enjeux liés à la place et à l'accompagnement des acteurs, notamment des jeunes, dans les associations de jeunesse et d'éducation populaire, ainsi qu'à la promotion des dynamiques d'engagement tant au niveau local qu'international.

- **Pour une prise en compte du développement durable**
Le Cnajep doit investir plus fortement les problématiques liées à l'éducation à l'environnement vers un développement durable, afin d'affiner sa doctrine sur ces questions, de nourrir son mandat au sein du conseil national de la transition écologique et de favoriser la prise en compte de ces enjeux par nos organisations.
- **Pour une Europe citoyenne et sociale**
Le Cnajep doit renforcer sa mobilisation sur les questions européennes, afin de se situer comme un espace de plaidoyer sur les politiques communautaires de jeunesse et d'éducation populaire et de **favoriser l'appropriation** par les membres et les CRAJEP des programmes et dispositifs européens relatifs à notre champ.
- **Pour une nouvelle organisation de l'action publique**
Le Cnajep, en concertation avec les CRAJEP, doit se situer comme un acteur des politiques territoriales et favoriser leur appropriation et leur compréhension par le plus grand nombre. Le Cnajep devra plus particulièrement veiller à la prise en compte des questions de jeunesse et d'éducation populaire dans l'organisation de l'action publique, à l'émergence d'une démocratie locale renouvelée associant la société civile et les citoyens et aux conditions d'un développement harmonieux et équitable des territoires.

TROIS MISSIONS STRUCTURANTES ET COMPLÉMENTAIRES

Le rôle du Cnajep devra se stabiliser autour de trois missions :

- **Être un observatoire des pratiques et un laboratoire d'idées** sur la jeunesse, l'éducation populaire, et les politiques publiques afférentes.
- **Représenter et porter la voix** des associations de jeunesse et d'éducation populaire.
- **Valoriser et promouvoir** l'actualité, la modernité et l'utilité de l'éducation populaire.

* *
*

ÊTRE UN OBSERVATOIRE DES PRATIQUES ET UN LABORATOIRE D'IDÉES SUR LA JEUNESSE, L'ÉDUCATION POPULAIRE, ET LES POLITIQUES PUBLIQUES AFFÉRENTES

Le Cnajep doit être un espace de réflexion et d'élaboration collectives sur la jeunesse, l'éducation populaire et les politiques publiques afférentes, afin de situer comme une force d'analyse et de proposition sur ces questions.

Dans cette perspective, le Cnajep devra engager :

- **Des réflexions prospectives** sur des sujets transversaux, structurants et fédérateurs liés aux six axes stratégiques identifiés (politique jeunesse, éducation populaire, engagements, développement durable, Europe et animation territoriale).
- **Des réflexions basées sur l'observation** des démarches, des activités, des modalités d'action, des pratiques de terrain et du poids socio-économique des associations de jeunesse et d'éducation populaire.
- **Des réflexions prenant en compte de manière transversale les enjeux liés à l'organisation de l'action publique** (citoyens, associations, Etat, collectivités, Europe).

* *
*

REPRÉSENTER ET PORTER LA VOIX DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE

Le Cnajep doit assurer une fonction de plaidoyer et de portage politique sur l'ensemble des questions ayant trait à la jeunesse, à l'éducation populaire et aux politiques publiques afférentes.

Dans cette perspective, le Cnajep devra s'attacher à :

- Etre sur un **double registre de discours** : un premier offensif et contributif, et un second réactif et défensif.
- **Anticiper et systématiser** la stratégie d'interpellation en direction de l'environnement.
- Prendre en compte **l'ensemble des niveaux territoriaux** (du local à l'international).

Ce travail de plaidoyer devra être mené en direction de **plusieurs cibles**.

- La multiplicité des champs d'intervention de nos associations, conjuguée à la transversalité des problématiques liées à la jeunesse, doit amener le Cnajep à **diversifier ses relations avec le Gouvernement** et à sortir du strict rapport au ministère en charge des questions de jeunesse et d'éducation populaire.
- La répartition actuelle des pouvoirs doit amener le Cnajep à ne pas se contenter d'une relation exclusive au Gouvernement et à **renforcer son rapport à la représentation nationale**. Un travail systématique d'interpellation devra ainsi être entrepris auprès des parlementaires, en étroite coopération avec les CRAJEP.
- La territorialisation des politiques publiques de jeunesse et d'éducation populaire doit conduire le Cnajep à **intensifier ses relations avec les collectivités territoriales et les associations d'élus locaux**, dans le cadre d'une action concertée et coordonnée avec les CRAJEP.
- La stratégie de plaidoyer du Cnajep devra également **se déployer au niveau européen** (eurodéputés, Conseil de l'Europe, Commission européenne), en étroite articulation avec les actions menées par le Forum européen de la jeunesse. Les élections européennes de 2014 constituent à cet égard une échéance décisive.
- Acteur représentatif de la société civile, le Cnajep devra continuer d'**investir les espaces qui structurent la vie associative et les instances de dialogue civil** afin d'y porter nos analyses et propositions sur la jeunesse et l'éducation populaire et de contribuer ainsi à la reconnaissance de la contribution spécifique de nos associations.
- Afin d'amplifier la portée de nos actions de plaidoyer, le Cnajep a vocation à intensifier et à **systématiser ses relations avec les médias**, par le biais de communiqués de presse, de tribunes ou de conférences de presse.
- Afin de concerner le **grand public** sur les questions de jeunesse et d'éducation populaire, le Cnajep devra veiller à rendre accessibles ses travaux au plus grand nombre.

* *
*

VALORISER ET PROMOUVOIR L'ACTUALITÉ, LA MODERNITÉ ET L'UTILITÉ DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Le Cnajep doit se situer comme un lieu de promotion de l'éducation populaire et de sa contribution déterminante à la transformation et au développement de la société.

De par la transversalité de ses champs d'intervention (éducation, culture, loisirs, citoyenneté, défense des droits de l'Homme et du cadre de vie, formation et insertion, logement, échanges européens et internationaux,...) et les démarches d'accompagnement qu'elle développe, l'éducation populaire constitue un **levier essentiel dans le parcours des individus vers l'émancipation**, et ce à tous les âges de la vie.

L'enjeu pour le Cnajep est donc multiple, puisqu'il s'agit tout à la fois de :

- **Expliciter le rôle et la place** de l'éducation populaire dans la société, dans un contexte marqué par un regain d'intérêt pour ces questions.
- **Renforcer la visibilité et à la lisibilité** de l'éducation populaire en valorisant la diversité et la pertinence de ses initiatives et de ses pratiques innovantes.
- **Contribuer à l'émergence d'une politique publique d'éducation populaire**, qui soit transversale et qui prenne en compte les différents temps de vie.

Dans cette perspective, le Cnajep s'attachera à **animer une action de promotion fédératrice et pérenne**. Il s'agira par conséquent de poursuivre et de consolider la campagne permanente « 100 % EDUC POP » et l'opération annuelle « EDUC POP EN FÊTE ».

Cette campagne pourra être assortie de **prises de position publiques** sur des sujets d'actualité, donnant à voir la contribution spécifique de l'éducation populaire.

QUATRE AXES DE DÉVELOPPEMENT

Afin de garantir la réalisation de ses missions, le Cnajep devra orienter son action autour de **quatre axes de développement** :

- Améliorer l'animation du réseau
- Ouvrir le cnajep
- Renforcer l'animation territoriale
- Investir le champ européen

AMÉLIORER L'ANIMATION DU RÉSEAU

Plateforme représentative des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le Cnajep tient sa principale ressource de la mobilisation et de l'investissement de ses associations membres et des CRAJEP. L'enjeu consiste par conséquent à créer les conditions d'une appropriation et d'une contribution plus forte de nos forces vives. Il conviendra pour cela de :

- **Améliorer l'information du réseau.** La mobilisation des organisations membres et des CRAJEP passe par une plus grande appropriation des travaux et réflexions du Cnajep. Cela suppose de développer de nouveaux outils d'information interne, mais aussi de rendre plus lisible le programme d'action du Cnajep.
- **Favoriser la remontée, le partage et la capitalisation des informations** sur les initiatives et les positionnements des organisations membres et des CRAJEP. L'enjeu est de créer une dynamique ascendante et participative, mais aussi de faciliter la mutualisation et la connaissance inter-réseau.
- **Animer des actions fédératrices et mobilisatrices**, afin de développer le sentiment d'appartenance et la culture commune de nos associations, mais donner la diversité et l'utilité de leurs projets.

OUVRIR LE CNAJEP

De cette ouverture doit naître, non seulement une plus grande prise en compte des mutations à l'œuvre dans notre société, mais aussi une plus grande capacité à peser dans le débat démocratique. L'ouverture est synonyme d'enrichissement du projet collectif par l'échange et le dialogue avec différentes composantes du corps social.

- **Engager une démarche proactive** en direction des associations nationales agréées JEP afin d'élargir la composition du Cnajep, et de renforcer en conséquence notre représentativité, notre légitimité et notre capacité de mobilisation.

- **Poursuivre et renforcer notre implication** dans les espaces qui structurent la vie associative et le secteur « Jeunesse et Education populaire », afin de valoriser la contribution spécifique de nos associations dans le champ de la vie associative et de l'économie sociale et solidaire.
- **Noier des alliances** sur des objets précis liés à notre champ (économie sociale et solidaire, vie associative, jeunesse, éducation populaire), à l'instar de la plateforme « Pour un big-bang des politiques jeunesse ».

RENFORCER L'ANIMATION TERRITORIALE

Pour se situer comme acteur des politiques territoriales et favoriser leur appropriation et leur compréhension par le plus grand nombre, le Cnajep poursuivra son travail de mutualisation des pratiques et d'élaboration entre ses membres et ses différentes structures régionales.

Afin de mener à bien sa mission d'animation territoriale, le Cnajep devra refonder sa relation aux CRAJEP. Pour ce faire, diverses initiatives devront être envisagées :

- **Consolider la connaissance sur les CRAJEP** (structuration, projets, relations avec les pouvoirs publics, etc.) et sur le poids des associations de jeunesse et d'éducation populaire en région, et permettre ainsi de renforcer la mutualisation et la capitalisation entre les CRAJEP.
- **Assurer la veille et l'accompagnement sur les dynamiques de territorialisation des politiques publiques** (nouvel acte de décentralisation, élections locales de 2014, implication des associations de jeunesse et d'éducation populaire dans les projets de développement territorial, etc.), en interrogeant plus particulièrement le rapport aux Régions et leur place dans le champ des politiques de jeunesse et d'éducation populaire.
- **Identifier des stratégies communes** et favoriser des actions et des interpellations coordonnées entre le Cnajep et les CRAJEP, notamment sur la relation à la représentation nationale.
- **Approfondir la question du lien** entre les CRAJEP, les CPCA régionales et les CRESS.

INVESTIR LE CHAMP EUROPÉEN

L'Europe constitue un espace de rencontre favorisant la mise en réseau et le partage d'expériences entre les différentes organisations traitant des questions de jeunesse et d'éducation non-formelle. L'Europe renvoie en outre à un lieu de décision où se définissent un certain nombre de politiques publiques liées à la jeunesse et au champ socio-éducatif. Le Cnajep s'attachera donc à renforcer son investissement au niveau européen.

- **Renforcer notre fonction plaidoyer** (expertise et portage) sur les politiques européennes de jeunesse et d'éducation populaire (mobilité, dialogue structuré, réglementation en matière d'aides d'Etat, etc.).
- **Favoriser l'appropriation** par les membres et les CRAJEP des programmes et dispositifs européens relatifs à la jeunesse et à l'éducation populaire.
- Investir plus fortement le **Forum européen de la Jeunesse** (présence au *Board*).
- Se mobiliser dans le cadre des **élections européennes** de 2014.